

Section Sportive Raid Multisports Collège La Croix des Sarrasins - Auxonne

Dossier de candidature Rentrée 2020

Conditions d'admission

- Etablir un dossier d'inscription complet
- Satisfaire aux tests physiques et sportifs le mercredi 20 mai 2020 (parcours VTT et Course d'Orientation).
- Fournir un certificat médical (en pièce jointe) et le diplôme du savoir-nager à la rentrée 2020.

→ Dossier à remettre à un professeur d'EPS pour le 15 mai 2020 au plus tard.

Pour plus de renseignements : Romain Saillard – 06.03.67.16.66
saillard_romain@yahoo.fr

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu :

Parents (ou représentant légal)

M/Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :@.....

Situation scolaire en 2019 - 2020

Nom de l'établissement :

Classe suivie :

Langues vivantes : 1.

2.

Année scolaire 2020 – 2021

Souhaite intégrer une classe de :

5ème

4ème

3ème

Section sportive

Langues vivantes : 1.

2.

Qualité : Externe

Demi-pensionnaire

Ramassage scolaire : Oui

Non

Activités pratiquées : - en club :

- autres :

VTT personnel : Oui

Non

Date et signature des parents

Signature de l'élève

Avis du professeur d'EPS sur la candidature en section sportive

Activités d'endurance et/ou Course d'orientation:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Relations aux autres, entraide, autonomie :

.....

.....

.....

.....

.....

Lettre de motivation

Pourquoi veux-tu t'inscrire en section sportive Raid multisports ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règlement section sportive

Exigences sportives

- La section sportive est une option de 3 heures intégrées dans l'emploi du temps de l'élève. L'engagement se fait pour une période de 3 ans allant de la cinquième à la troisième.
- S'inscrire à l'association sportive du collège.
- S'impliquer totalement dans les pratiques sportives :
 - dans les cours d'EPS du collège.
 - dans les séquences d'entraînement dans le cadre de la section sportive.
 - dans les compétitions UNSS (cross, Run and bike, VTT, Course d'orientation, Raids multisports...)
- Répondre à toutes les convocations (compétitions scolaire, visites médicales, aide à l'organisation de manifestations...) entrant dans le cadre du fonctionnement de la section sportive.
- Respecter le matériel mis à disposition, les installations, les séquences d'entraînement et les compétitions scolaires.
- Avoir une tenue adaptée aux différentes pratiques sportives et aux conditions météorologiques (casques et gants VTT, vêtements chauds et imperméables...).
- Faire preuve d'une conduite exemplaire envers tous les acteurs de la vie éducative.

Exigences scolaires

- L'assiduité, la ponctualité et le règlement intérieur du collège doivent être respectés par l'élève.
- L'élève doit fournir un travail régulier et de qualité.
- L'inscription en section sportive ne permet pas de choisir l'option latin/grec.

Le maintien dans la section est réétudié après chaque conseil de classe de fin d'année selon le comportement ET les résultats scolaires et sportifs de l'élève.

Conditions d'admission

Avoir un avis favorable de Mme Abadie, principale du collège, suite à l'étude du dossier scolaire.

Réussir les tests physiques et sportifs (fin mai) :

- VTT : un parcours de cross country et un circuit trial sectionné en zones à points.
- Course d'orientation : un parcours en course au score.

Etre apte médicalement.

Posséder le diplôme du savoir nager.

Date et signature des parents

Signature de l'élève

Certificat médical

Je soussigné(e) Docteur, certifie que l'état de santé de M. / Mme ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :

La pratique du sport⁽¹⁾ en **compétition**

RAYER LA MENTION INUTILE

La pratique du sport⁽¹⁾

(1) A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 du code du sport, précisées à l'article D. 231-1-5 du même code et listées ci-après :

1. l'alpinisme,
2. la plongée subaquatique,
3. la spéléologie
4. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé,
5. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
6. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;
7. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;
8. le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

Important : Les certificats médicaux correspondants aux disciplines ci-dessus numérotées de 1 à 4, valable une saison, peuvent être remis à votre club en même temps que votre formulaire de demande de licence (les disciplines concernées seront alors mentionnées sur votre licence).



A défaut, ils devront être fournis directement à l'organisateur en cas de participation à un raid intégrant une ou plusieurs de ces disciplines.

A, le

Signature et cachet du médecin